Nations Unies $P_{\text{FPA/LAO/3}}$



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale 14 novembre 2001 Français

Original: anglais

Première session ordinaire de 2002

28 janvier-8 février 2002, New York Point 10 de l'ordre du jour provisoire FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population Projets et programmes proposés

Recommandation de la Directrice exécutive Assistance au Gouvernement de la République démocratique populaire lao

Assistance proposée: 9 millions de dollars, dont 5 millions à prélever

sur le budget ordinaire et 4 millions à financer à l'aide de modalités de cofinancement et d'autres sources, y compris les ressources ordinaires.

Durée du programme : 5 ans (2002-2006)

Cycle de l'assistance : Troisième

Groupe sur la base

de la décision 2000/19 :

Assistance proposée, par domaine essentiel d'activité du programme

(En millions de dollars)

	Ressources ordinaires	Autres	Total
Santé génésique	3,0	4,0	7,0
Stratégies de population et de développement	1,5	_	1,5
Coordination et assistance	0,5	_	0,5
Total	5,0	4,0	9,0

République démocratique populaire lao

Indicateurs concernant les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement et le forum international marquant le cinquième anniversaire de la conférence (CIPD et CIPD+5)*

		Seuils*
Naissances assistées par un personnel qualifié (%) ¹	30	≥60
Taux d'utilisation de méthodes contraceptives (%) ²	19	≥55
Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans séropositive ou atteinte du sida (%) ³	0,04	≤10
Taux de fécondité des adolescentes (pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans) ⁴	103,6	≤65
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) ⁵	93	≤50
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) ⁶	650	≤100
Taux d'alphabétisation des femmes adultes (%) ⁷	44	≥50
Taux net de scolarisation dans le secondaire (%) ⁸	72	≥100

^{*} Figurant dans le document DP/FPA/2000/14 et approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 2000/19.

Deux tirets (- -) indiquent que les données correspondantes ne sont pas disponibles.

Données démographiques

Population en 2001 (milliers)	5 403	Taux d'accroissement annuel de la population (%)	2,30
Population en 2015 (milliers)	7 334	Indice synthétique de fécondité par femme	4,80
Taux de masculinité (pour 100 femmes)	100	Espérance de vie à la naissance (en nombre d'années)	
Population par groupe d'âge (%)		Hommes	53,3
Enfants de 0 à 14 ans	42,7	Femmes	55,8
Jeunes de 15 à 24 ans	19,4	Deux sexes	54,5
Personnes âgées de 60 ans au moins	5,6	PNB par habitant (en dollars ÉU., 1998)	320

Sources: Les données sont tirées de la publication de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU intitulée World Population Prospects: The 2000 Revision, Highlights; le chiffre indiqué pour le PNB par habitant en 1998 est tiré du Rapport sur le développement humain, 2000 du PNUD, qui l'a calculé d'après les données de la Banque mondiale (suivant la méthode utilisée pour l'Atlas de la Banque mondiale).

¹ Base de données électronique, Organisation mondiale de la santé, décembre 1999.

² Division de la population du Secrétariat de l'ONU, Levels and Trends of Contraceptive Use as Assessed in 1998 (1999).

³ ONUSIDA, Rapport sur la pandémie mondiale de VIH/sida, juin 2000.

⁴ Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Population Monitoring, 2000: Population, gender and development (à paraître).

Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Population Prospects: The 1998 Revision.

⁶ Banque mondiale, World Development Indicators, 2000.

⁷ UNESCO, collection Education for All: Status and Trends (éditions de 1997, 1998 et 1999).

⁸ UNIFEM, Targets and Indicators: Selections from Progress of the World's Women (2000), d'après les données de l'UNESCO pour 1999.

N. B. Les données présentées dans ce tableau récapitulatif ne sont pas nécessairement identiques à celles qui sont indiquées dans le corps du texte.

- 1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) se propose de financer un programme global en matière de population portant sur la période 2002-2006 afin d'aider le Gouvernement de la République démocratique populaire lao à atteindre ses objectifs dans le domaine de la population et du développement. Il compte financer ce programme à hauteur de 9 millions de dollars, dont 5 millions seraient prélevés si possible sur son budget ordinaire, le solde de 4 millions de dollars devant provenir des modalités de cofinancement et/ou d'autres sources y compris les ressources ordinaires, dans la mesure du possible, conformément à la décision 2000/19 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP. Il s'agira du troisième programme d'assistance du Fonds à ce pays. La République démocratique populaire lao est classée dans la « catégorie A » selon les critères d'allocation des ressources retenus par le FNUAP.
- 2. Le programme envisagé a été établi en étroite collaboration avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales. Il tient compte des politiques et priorités nationales arrêtées dans le plan quinquennal (2001-2005), de la stratégie de développement et de la politique nationale en matière de population et de développement, ainsi que du document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté, du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le programme, qui sera synchronisé avec les cycles de programme du PNUD, de l'UNICEF et du PAM, est fondé sur l'examen et l'évaluation à mi-parcours du deuxième programme d'assistance du FNUAP, ainsi que sur une étude portant sur la santé génésique et un rapport consacré aux besoins en matière de contraception.
- 3. Le programme a pour but d'appuyer les efforts faits au niveau national en vue de relever la qualité de la vie de la population de la République démocratique populaire lao en améliorant les soins de santé génésique à l'intention des femmes, des hommes et des adolescents, en réduisant les taux de mortalité et de morbidité infantiles et maternelles, en dispensant une meilleure éducation aux filles et aux femmes et en améliorant leur situation socioéconomique, en encourageant les femmes à participer plus pleinement à la vie de la société, en renforçant les institutions et organisations de masse du pays et en faisant une place aux problèmes de population dans les stratégies et programmes touchant le développement, l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Le FNUAP fournira son concours par le biais de deux sous-programmes consacrés à la santé génésique, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle, et aux stratégies en matière de population et de développement. Les questions relatives à l'égalité des sexes et les activités de plaidoyer seront intégrées dans toutes les activités menées au titre des deux sous-programmes.
- 4. Ce programme s'inscrit dans une logique privilégiant les droits de l'homme. Toutes les activités prévues à ce titre, à l'exemple de toutes celles qui bénéficient de l'assistance du FNUAP seront menées conformément aux principes et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 49/128.

Généralités

5. La République démocratique populaire la oest l'un des pays les plus pauvres d'Asie. Bien que la croissance économique ait atteint 7 % en moyenne de 1990 à

1997 et que le taux de pauvreté ait chuté de 45 à 39 % de la population totale, le produit intérieur brut n'était que de 330 dollars par personne en 2001.

- 6. Selon les estimations, la République démocratique populaire lao comptait 5,2 millions d'habitants en 2000. Si le taux annuel d'accroissement de la population demeure à son rythme actuel de 2,8 %, la population doublera d'ici à 2025. Plus de 54 % de la population est âgée de moins de 20 ans et les jeunes de 15 à 24 ans représentent près de 18 % de la population totale. L'indice synthétique de fécondité, qui est tombé de 6,5 en 1994 à 4,9 en 2000, demeure néanmoins parmi les plus élevés de l'Asie. Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives, qui a triplé depuis 1995, reste néanmoins faible (32 %). L'espérance de vie à la naissance est de 61 ans pour les femmes et de 57 ans pour les hommes. Le taux de mortalité maternelle a reculé de 650 pour 100 000 naissances vivantes en 1995 à 530 pour 100 000 naissances vivantes. La mortalité infantile a également baissé, passant de 105 à 82 pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité maternelle élevé s'explique par le défaut de soins prénatals, la malnutrition, l'anémie, l'absence de soins obstétriques d'urgence, les complications liées aux avortements, les grossesses précoces et l'absence de services de planification des naissances.
- 7. En 1998-1999, l'État dépensait 1,30 dollar par habitant dans le secteur de la santé, tandis que chaque ménage consacrait en moyenne 6,70 dollars principalement à l'achat de médicaments. L'aide extérieure destinée au secteur de la santé était de 3,50 dollars par personne. Le Gouvernement est décidé à affecter plus de ressources au développement social, notamment à la santé et à l'éducation.
- Les services de santé publique sont dispensés par le biais d'un réseau d'environ 700 dispensaires aux niveaux central, des provinces, districts et sousdistricts. Environ 67 % des habitants ont accès à au moins quelques services de santé de base. Des efforts ont été déployés en vue d'améliorer les infrastructures, dont la plupart datent de l'avant-guerre ou de l'après-guerre immédiat et nécessitent de gros travaux de remise en état. Même si en 1999, 79 % des villages ne se trouvaient pas à moins de quatre heures de distance d'un dispensaire de district en saison sèche, les établissements de santé publique n'étaient guère fréquentés. Par exemple, 10,5 % seulement des mères accouchent en milieu hospitalier et ce en partie parce que les équipements et les fournitures médicales nécessaires font défaut et que le personnel est peu qualifié. On estime à 79 % le pourcentage des femmes mariées qui pratiquent au moins une méthode contraceptive et à près de 40 % celui de la demande non satisfaite de services de planification familiale. La pilule est la méthode contraceptive la plus répandue, suivie par les contraceptifs injectables, le stérilet, la stérilisation des femmes et les préservatifs. On dispose de peu d'informations sur la prévention des infections sexuellement transmissibles et il est spécialement urgent de répondre aux besoins des adolescents en matière de santé génésique, en raison des mariages et des grossesses précoces.
- 9. D'après le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le taux de prévalence du VIH/sida est inférieur à 1 %, comme l'ont confirmé la Commission nationale de lutte contre le sida et un certain nombre d'autres organismes et organisations non gouvernementales présents dans le pays. Selon ONUSIDA, en décembre 2000, on dénombrait 717 séropositifs au total. Le Gouvernement, qui est décidé à enrayer la pandémie de VIH/sida, a défini en juin 2001 une politique nationale de lutte contre le VIH/sida en vue de coordonner les interventions et l'aide des donateurs dans ce domaine.

- 10. Bien que la République démocratique populaire la ait ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, on y observe de grandes disparités entre les sexes. Bien qu'elles représentent 52 % de la main-d'oeuvre, les femmes continuent d'être défavorisées sur le plan économique et ont généralement moins de chances de trouver un emploi. Elles occupent à l'heure actuelle 21,2 % des sièges à l'Assemblée nationale.
- 11. En novembre 1999, le Gouvernement a adopté une politique nationale en matière de population et de développement en vue de promouvoir un accroissement de la population qui aille de pair avec le progrès socioéconomique et de mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cette politique vise à : a) permettre aux individus de décider de manière rationnelle et responsable du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir et de l'espacement des naissances et d'améliorer leur santé et la qualité de leur vie; b) réduire la mortalité et la morbidité maternelles et infantiles; c) atténuer les inégalités entre les sexes; d) favoriser une répartition équilibrée de la population entre zones urbaines et rurales et entre les différentes régions du pays; e) mettre en valeur le capital humain du pays et le mettre pleinement au service du développement socioéconomique en vue de réduire la pauvreté, en particulier chez les groupes minoritaires; et f) faire une place aux facteurs de population dans toutes les politiques et programmes socioéconomiques. La politique nationale en matière de population et de développement fixe des objectifs précis à l'horizon 2010 et 2020.

Assistance antérieure du FNUAP

- 12. Le FNUAP fournit une assistance au Laos depuis 1976, notamment sous forme d'appui à la collecte de données, aux services de santé maternelle et infantile et à la réalisation d'une enquête nationale sur la fécondité qui a révélé une très forte demande non satisfaite de services de contraception. Le Ministère de la santé a arrêté, avec le concours du FNUAP, une politique d'espacement des naissances et fournit depuis 1991 des services dans ce domaine dans les hôpitaux et centres de santé de province et de district.
- 13. Le deuxième programme de pays (1997-2001) a été l'occasion d'introduire certains services de santé en matière de reproduction et des services de planification de la famille dans environ 700 centres de soins et hôpitaux centraux. Dans plus d'un tiers des villages du pays, plus de 10 000 agents sanitaires bénévoles ont reçu une formation de base sur la façon de diffuser dans leurs collectivités des informations sur la santé génésique et la planification familiale. Le FNUAP a consacré un volet de son programme de formation national des agents sanitaires à la question de la prévention du VIH/sida et a fourni la plupart des articles sanitaires nécessaires au projet novateur de commercialisation sociale de préservatifs exécuté par Comité national de lutte contre le sida, en collaboration avec l'ONG Services internationaux de population.
- 14. Le partenariat avec l'Union des femmes lao en vue de dispenser dans les deux provinces une éducation communautaire sur la santé en matière de reproduction s'est transformé à la faveur de la diffusion nationale d'informations par l'intermédiaire des 800 000 membres affiliés à l'Union en instrument de sensibilisation et de mobilisation des femmes et des adolescentes dans ce domaine. Le Programme a par ailleurs aidé le Ministère de l'éducation à introduire dans les

programmes scolaires d'enseignement général et non classique l'hygiène sexuelle et les questions de population. Étendu à environ 223 établissements d'enseignement répartis dans sept provinces, ce projet a suscité une réaction extrêmement favorable chez les parents, les enseignants et les élèves. Les stratégies retenues et les matériaux mis au point suscitent un large appui et un vif intérêt et l'on envisage de collaborer avec l'UNICEF pour poursuivre ces initiatives au cours du prochain cycle de programmation.

- 15. À l'occasion du deuxième programme de pays, le FNUAP a aidé le Comité d'État pour la planification (récemment rebaptisé Comité pour la planification et la coopération) à mettre au point un programme national de planification du développement intégrant les variables démographiques. On a établi un plan d'action qui doit permettre de suivre la mise en oeuvre de la politique jusqu'en 2020 et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans le pays.
- 16. Le FNUAP a continué d'aider le Centre national de statistique à étoffer la base de données nationale sur la planification de la population et du développement et à faire une place aux questions relatives à l'égalité entre les sexes dans ses analyses. Un centre d'études démographiques a été créé à l'Université nationale du Laos à Vientiane pour former les diplômés à l'application des analyses démographiques aux problèmes socioéconomiques. Au cours de l'année universitaire 2001-2002, et lorsque divers membres du personnel enseignant de l'Université auront terminé leur cycle d'études spécialisées, un cours d'études démographiques du premier cycle universitaire sera progressivement institué.
- 17. La Commission européenne, agissant de concert avec le FNUAP et des organisations non gouvernementales internationales, finance un programme spécial visant à fournir aux jeunes des informations et des services dans le domaine de la santé en matière de reproduction. À l'heure actuelle, quatre projets sont en cours d'exécution en République démocratique populaire lao dans le cadre général de l'Initiative FNUAP/Commission européenne en faveur de la santé génésique en Asie. Cette initiative a permis pour la première fois à diverses organisations non gouvernementales internationales de collaborer au niveau national dans le domaine de la santé génésique en général et en particulier de fournir aux adolescents des conseils et des services en la matière. Toujours dans le cadre de cette initiative, un montant de 2,5 millions de dollars a été alloué au titre des dépenses en République démocratique populaire lao pour la période 1997-2002.
- 18. Au cours de la précédente période du programme, des résultats remarquables ont été obtenus dans tous les domaines, notamment un meilleur accès aux services de planification familiale, la généralisation de l'éducation sexuelle à l'intention des adolescents et le renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données démographiques. Toutefois, dans certains domaines du programme, les résultats ont été en deçà des attentes essentiellement parce que le FNUAP n'était pas représenté dans le pays avant janvier 2000 et parce que son bureau de pays était doté de moyens et d'effectifs limités.
- 19. Au nombre des principaux enseignements tirés du précédent programme, on retiendra ce qui suit : a) il faudrait privilégier un ensemble bien défini de services de santé en matière de reproduction en fonction des ressources disponibles; b) pour veiller à l'approvisionnement ininterrompu en contraceptifs, il faudrait former le personnel aux systèmes informatiques de gestion logistique; c) il faudrait donner à

l'enseignement en matière de population et d'hygiène sexuelle un contenu moins théorique et plus pragmatique; d) il faudrait s'assurer un large appui pour mettre en oeuvre le programme national en matière de population et de développement; e) il faudrait renforcer les capacités d'analyse et d'interprétation des incidences de la dynamique démographique sur le développement économique et social, et en particulier dans les collectivités décentralisées; et f) il faudrait faire une place aux résultats et données du programme dans la planification nationale et sectorielle.

Autre assistance extérieure

- 20. Divers organismes des Nations Unies, donateurs bilatéraux et organisations non gouvernementales fournissent un appui aux projets de développement sanitaire et social en République démocratique populaire lao. L'UNICEF et l'OMS apportent leur concours au renforcement des capacités nationales, aux réformes dans le secteur de la santé, à la promotion des soins de santé primaires, de l'autonomisation des femmes, de la maternité sans risque et des soins préventifs et curatifs du VIH/sida. Le PNUD appuie les réformes de l'administration publique, le développement rural et la gestion des ressources naturelles.
- 21. La Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BAsD) ont consenti des prêts à des conditions libérales pour la construction et l'équipement d'un certain nombre d'établissements de soins. Dans huit provinces du nord, la BAsD envisage l'octroi de nouveaux prêts dont environ 2 millions de dollars seront affectés à la santé en matière de reproduction. Au nombre des autres grands donateurs, on citera la Commission européenne et les Gouvernements australien, allemand et japonais. La plupart des donateurs fournissent un appui aux soins de santé primaires à l'échelon provincial. Le Gouvernement français apporte son concours aux soins tertiaires et à la faculté de médecine. Une organisation non gouvernementale internationale, l'Organisation japonaise de coopération internationale dans le domaine de la planification de la famille, est un agent d'exécution du FNUAP. L'organisation Save the Children Australia (organisation australienne de protection de l'enfance) qui est financée par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), fournit un appui à long terme aux soins de santé primaires dans une province. Au nombre des autres organisations non gouvernementales, figurent les sociétés australienne, danoise et suisse de la Croix-Rouge ainsi que le McFarlane Burnett Center.

Programme envisagé

22. L'objectif d'ensemble du programme proposé est évoqué plus haut au paragraphe 3. Le programme a pour objectif stratégique de concourir à la mise en oeuvre efficace du programme national en matière de population et de développement, à resserrer les liens de coopération et à renforcer les interventions en cours; à multiplier les partenariats aux fins des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de recherches démographiques, à institutionnaliser les mécanismes de coordination; à prêter un appui continu aux programmes d'hygiène sexuelle dans les établissements scolaires et à l'extérieur; à généraliser la planification familiale dans le pays, tout en privilégiant les interventions en faveur de la fourniture de soins de santé génésique dans quelques provinces mal desservies; à fournir aux adolescents des informations et des services concernant la santé en matière de reproduction; et de collaborer avec d'autres donateurs dans le domaine de la santé

génésique, notamment en appuyant le programme national de prévention du VIH/sida.

- 23. Santé en matière de reproduction. Ce sous-programme a pour objet d'offrir aux femmes, aux hommes et aux adolescents un meilleur accès aux services de santé en matière de reproduction de qualité. Il aidera non seulement à étendre les services de planification de la famille à l'ensemble du pays mais permettra aussi d'introduire un certain nombre de services de santé de la procréation dans au moins trois provinces mal desservies. Ces provinces seront choisies de sorte que les interventions soient axées sur les régions les plus pauvres et viennent compléter celles d'autres donateurs.
- 24. Le programme continuera d'appuyer le programme d'enseignement de l'hygiène sexuelle exécuté par le Ministère de l'éducation, en collaboration avec l'UNICEF. Il contribuera par ailleurs, principalement par le biais d'arrangements de cofinancement, à la formulation de programmes spéciaux de santé en matière de reproduction à l'intention des adolescents. On s'intéressera en outre à certains aspects de la qualité des services, tels que la nécessité d'en préserver le caractère confidentiel, de dispenser des conseils avec doigté et de faire participer les adolescents à la formulation, à la mise en oeuvre et à la prestation des services. On entreprendra également de sensibiliser les collectivités aux soins de santé en matière de reproduction et de susciter leur participation.
- 25. Au nombre des résultats escomptés figurent : un large éventail de services de santé de la procréation de qualité en faveur des femmes, des hommes et des adolescents; l'offre au niveau national d'au moins trois méthodes modernes de planification de la famille aux femmes, aux hommes et aux adolescents; et une population, y compris les adolescents, mieux informée de la santé en matière de reproduction, de ses droits dans ce domaine et de la nécessité de veiller à l'égalité entre les sexes; la création de services spéciaux chargés de modifier les comportements nuisibles entre adolescents et groupes ethniques dans certaines provinces; et le renforcement des capacités des services de santé au niveau des provinces, du système d'éducation ainsi que des autorités nationales et provinciales chargées de la planification, de la gestion et de la mise en oeuvre du programme national de santé en matière de reproduction.
- 26. Un montant de 7 millions de dollars sera alloué au sous-programme concernant la santé en matière de reproduction, dont 4 millions proviendront du cofinancement et/ou d'autres sources. Un montant d'environ 1,5 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires sera affecté aux interventions du Ministère de l'éducation, de l'Union des femmes lao et de l'Union des jeunes lao. Le solde de 5,5 millions de dollars, dont 4 millions à prélever sur les autres ressources, sera alloué aux activités ci-après du programme national de santé en matière de reproduction du Ministère de la santé : services de planification de la famille; renforcement des systèmes de prévision et de logistique; enquêtes et travaux de recherche sur la distribution et l'utilisation des contraceptif sur la satisfaction et le comportement du consommateur; action prioritaire en faveur de quelques provinces concernant les services intégrés de soins de santé en matière de reproduction; perfectionnement continu des compétences des agents sanitaires; et collaboration avec d'autres donateurs pour répondre aux besoins spéciaux des adolescents.
- 27. Pour ce qui est de la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé en matière de reproduction, on estime que le coût des contraceptifs nécessaires pour la

période 2002-2006 dépassera le montant de 6 millions de dollars et se répartira comme suit : contraceptifs par voie orale (2,5 millions de dollars), contraceptifs injectables (2 millions de dollars), préservatifs (1,5 million de dollars) et stérilets (200 000 dollars). Le FNUAP fournira un montant de 500 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires et s'efforcera de mobiliser jusqu'à 3 millions de dollars auprès des sources multilatérales et bilatérales au titre des produits de base et de la logistique dans le domaine de la santé en matière de reproduction ainsi que pour l'achat des préservatifs nécessaires au programme de commercialisation sociale dans le cadre de la prévention du VIH/sida. En outre, le Programme et les autorités gouvernementales collaboreront afin de mobiliser le solde des fonds nécessaires auprès d'autres donateurs et du Gouvernement lui-même.

- 28. Stratégies en matière de population et de développement. Ce sous-programme a pour objet de concourir à la pleine application du programme national en matière de population et de développement et de son plan d'action, conformément au Programme d'action de la CIPD, et à renforcer l'appui politique et communautaire en faveur de l'amélioration de la condition de la femme. Pour ce faire, il s'appuiera notamment sur les stratégies ci-après: a) renforcement des capacités des agents d'exécution; b) amélioration de l'analyse et de la diffusion des données sociodémographiques; c) renforcement des capacités de recherche et de formation de diverses institutions nationales; d) sensibilisation à l'interdépendance entre les questions de population, d'environnement, de développement socioéconomique et d'égalité entre les sexes. Un montant de 1,5 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires sera affecté à ce sous-programme.
- 29. Au nombre des résultats escomptés, on citera : la pleine intégration des objectifs du programme national en matière de population et de développement dans les politiques, plans et programmes relatifs à la population et au développement; la multiplication des données ventilées par sexe et par localité, la deuxième enquête sur la santé en matière de reproduction prévue en 2005 devant en partie contribuer à la réalisation de cet objectif; l'amélioration des moyens techniques dont disposent les institutions nationales compétentes pour arrêter des stratégies de population et de développement. Pour atteindre ce troisième objectif, on s'emploiera à améliorer : a) les capacités d'analyse et de diffusion des données au niveau des provinces; b) le renforcement des compétences nécessaires à l'enseignement des questions en matière de population et de développement; c) le renforcement des instruments de mobilisation en faveur de l'égalité entre les sexes ainsi que de la pleine application du programme national en matière de population et de développement; et d) l'accroissement du volume, la large diffusion et l'utilisation des données démographiques, socioéconomiques et sur la santé en matière de reproduction, ventilées par sexe, aux niveaux national et provincial.

Mise en oeuvre, suivi, évaluation et coordination du programme

30. Le programme sera exécuté par le Gouvernement, le FNUAP et des organisations non gouvernementales internationales, le Comité national de coordination étant chargé au premier chef d'en assurer la coordination et la mobilisation en faveur des questions de population et de développement. Le FNUAP collaborera avec l'UNICEF au renforcement du programme du Ministère de l'éducation sur l'hygiène sexuelle. L'équipe de pays du groupe thématique, actuellement présidée par l'OMS, continuera de coordonner les activités de prévention du VIH/sida. En ce qui concerne les projets de développement rural

intégré dans les provinces du nord, on s'efforcera de collaborer plus étroitement avec la Banque asiatique de développement, la Commission européenne et les autres donateurs pour ce qui est de la logistique et de l'adaptation des articles de santé en matière de reproduction. Le FNUAP poursuivra ses interventions dans le domaine de la santé en matière de reproduction et s'efforcera de financer celles visant les adolescents en cherchant à persuader la Commission européenne et d'autres donateurs de participer aux coûts.

- 31. Le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du programme seront effectués conformément aux directives et procédures établies du FNUAP. Pour évaluer la mise en oeuvre du programme, on utilisera les sources de données ci-après : rapports du Gouvernement, rapports de projets du FNUAP et résultats des travaux de recherche effectués par le Ministère de la santé et d'autres parties prenantes. Les examens annuels des programmes s'inspireront de ces rapports. On procédera à un examen à mi-parcours qui pourrait s'inscrire dans le cadre de celui prévu en 2004, de concert avec l'ONU, et, si besoin est, on apportera les modifications voulues. L'enquête sur la santé en matière de reproduction prévue en 2005 devrait fournir les données nécessaires à l'évaluation de l'impact du programme. Au début de 2006, on procédera à l'évaluation finale des résultats de ces deux sous-programmes pour en dégager les enseignements à utiliser dans les programmes futurs.
- 32. Le bureau de pays du FNUAP comprend un représentant, deux administrateurs de projet national, deux assistants de programme national, deux administrateurs auxiliaires, deux administrateurs et quatre membres du personnel d'appui. Compte tenu de l'expérience et des connaissances extrêmement limitées du personnel national dans divers domaines liés à la population et au développement, il faudra, aux fins de la mise en oeuvre du programme, détacher un personnel international supplémentaire auprès du bureau de pays. Il faudra recruter des administrateurs de projets nationaux pour faciliter l'exécution nationale et renforcer les capacités techniques et administratives des agents de l'État affectés à divers projets. Comme dans le précédent programme de pays, le Gouvernement détachera de hauts fonctionnaires ainsi qu'un personnel d'appui technique chargés de faciliter la mise en oeuvre du programme de pays du FNUAP. Les experts nationaux et internationaux fourniront l'appui technique tandis que l'Équipe des services techniques de pays à Bangkok (Thaïlande) contribuera grandement à la poursuite du renforcement des capacités nationales. Un montant de 500 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires sera affecté à l'application, la coordination, le suivi et l'évaluation du programme.

Recommandation

33. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'approuver le programme d'assistance au Gouvernement de la République démocratique populaire lao tel que présenté ci-dessus, à concurrence d'un montant de 9 millions de dollars pour la période 2002-2006, dont 5 millions de dollars seraient prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP, pour autant que ces ressources soient disponibles, le solde de 4 millions de dollars étant financé, dans la mesure du possible, au moyen de ressources multilatérales et bilatérales et/ou d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires, conformément à la décision 2000/19 du Conseil d'administration relatif à l'allocation des ressources du FNUAP.